

Le Monde 21/1/03
p. 7

TROIS QUESTIONS À... PERVENCHE BERÈS

1 Vous êtes députée socialiste européenne et membre du groupe de travail Europe sociale au sein de la Convention pour l'avenir de l'Europe. Comment inscrire les objectifs sociaux de l'Europe dans sa future Constitution ?

Nous voulons que la solidarité et la justice sociale soient reconnues parmi les valeurs de l'Union européenne, alors qu'elles ne figurent pas dans l'avant-projet présenté par M. Giscard d'Estaing et le praesidium, et que, parmi ses objectifs, soient notamment cités l'économie sociale de marché, le développement durable, le plein emploi, l'existence des services publics. Nous demandons également, au chapitre des procédures, que la règle de la majorité s'applique aux questions sociales, dont une partie relève aujourd'hui de la règle de l'unanimité.

2 Jusqu'où voulez-vous aller dans la « communautarisation » des questions sociales, dont il est admis en général qu'elles relèvent des politiques nationales ?

Il faut éradiquer le dumping social. On ne peut accepter que, dans un marché intérieur, les Etats-membres se fassent concurrence au détriment des salariés et

de la protection sociale. Ces questions doivent donc relever d'une compétence partagée entre les Etats-membres et l'Union. Concrètement, il faut que l'Europe mette en œuvre une harmonisation sociale vers le haut en définissant des minima sociaux applicables dans tous les Etats ; il faut qu'elle réalise l'harmonisation fiscale pour mettre un terme aux pratiques de concurrence déloyale entre Etats ; il faut qu'elle mette en place une véritable coordination des politiques économiques et des politiques sociales au service du développement durable.

3 Comment ces propositions sont-elles accueillies ?

Les socialistes ne sont pas majoritaires à la Convention ; il nous faut donc convaincre l'ensemble des forces progressistes, et celles-ci sont majoritaires dans le groupe de travail de la Convention sur l'Europe sociale. (...) Le principal barrage est celui des gouvernements hostiles à la méthode communautaire, notamment anglais et espagnol. L'Europe sociale dépend de notre capacité à les contrer en plénière de la Convention par une majorité la plus large possible.

Propos recueillis par T. F.

La présidence grecque veut réanimer la politique sociale de l'Union

Athènes souhaite promouvoir le « modèle européen » défini en mars 2000 au sommet de Lisbonne et négligé depuis

BRUXELLES

de notre bureau européen

La politique sociale, considérée comme le parent pauvre de l'Union européenne, va-t-elle prendre son essor à l'occasion de la présidence grecque, qui s'est ouverte le 1^{er} janvier et prendra fin le 30 juin ? C'est l'espoir qu'expriment aujourd'hui ceux des « eurocrates » qui déplorent la faiblesse de l'Europe sociale et s'inquiètent du déséquilibre que l'Union continue d'afficher entre ses objectifs économiques et ses objectifs sociaux, suscitant les critiques de ceux qui l'accusent, en France et ailleurs, de faire le jeu de la mondialisation libérale plutôt que de la freiner ou de l'encadrer.

En mettant la politique sociale au

M. Chirac, la Turquie et la religion

La Convention sur l'avenir de l'Europe reprend ses travaux lundi 20 janvier. Elle devait débattre de la proposition franco-allemande de réforme des institutions européennes et commencer à examiner les projets de rédaction des articles de la future Constitution européenne. Dans un entretien au *Figaro*, Jacques Chirac précise qu'il s'opposera à toute référence, dans ce texte, à une quelconque donnée religieuse. « Dans les traités, il n'y a jamais eu de référence de cette nature. En tant que représentant d'un Etat laïque, je ne suis pas favorable à une référence religieuse », déclare-t-il.

Par ailleurs, M. Chirac estime que « si la Turquie exprime clairement son adhésion sans réserve, dans les principes et sur le terrain, aux critères de Copenhague, c'est-à-dire à tout ce qui touche aux exigences des droits de l'homme et de l'économie de marché, je ne vois pas pourquoi elle n'aurait pas sa place dans l'Europe ».

nombre de ses priorités, la présidence grecque a en effet clairement notifié qu'elle faisait sienne une partie de ces critiques et qu'elle entendait agir pour remédier, autant qu'il lui serait possible, aux carences sociales de l'Union. Il est vrai que le premier ministre grec, Costas Simitis, est un des derniers chefs de gouvernement socialistes de l'Europe des Quinze et qu'il peut en outre s'appuyer, à Bruxelles, sur la commissaire grecque, Anna Diamantopoulou, précisément chargée de l'emploi et des affaires sociales.

C'est également un Grec, Georgos Katiforis, qui préside le groupe de travail sur l'Europe sociale au sein de la Convention sur l'avenir de l'Europe animée par Valéry Giscard d'Estaing. L'impulsion grecque pourrait ainsi, pense-t-on, relancer une politique en partie négligée jusque-là, ne serait-ce que parce qu'elle relève, pour l'essentiel, selon les

traités, des Etats-membres, et non de l'Europe en tant que telle.

Pour définir les axes de son action, la présidence grecque se réfère au processus dit « de Lisbonne », du nom du sommet qui s'est tenu en mars 2000 dans la capitale portugaise et qui a adopté un plan décennal comportant trois volets : la compétitivité économique, l'emploi et la « cohésion sociale », un quatrième volet - l'environnement - étant venu s'y ajouter l'année suivante.

Salué à l'époque comme le premier exemple d'une stratégie européenne cohérente en matière économique et sociale, le programme de Lisbonne apparaissait à la fois, paradoxalement, comme l'expression d'un tournant libéral sur le plan économique et comme l'esquisse d'un « modèle européen » sur le plan social.

Du côté du libéralisme, l'importance du marché était soulignée au détriment de celle du secteur public. Du côté du modèle social, l'accent était mis sur le taux d'emploi (avec un objectif de 70 % en 2010) et sur la protection sociale sous ses diverses formes.

« CERCLE VERTUEUX »

Les trois dimensions du programme de Lisbonne - compétitivité, emploi, protection sociale - étaient censées se renforcer l'une l'autre en formant un « cercle vertueux » de progrès économique et social. « Le sommet de Lisbonne, indiquait la Commission, en juin 2000, a souligné le lien essentiel qui existe entre la puissance économique de l'Europe et son modèle social. »

Dans un autre document, publié en 2002, la Commission note que, depuis le sommet de Lisbonne, « une attention beaucoup plus marquée est accordée, dans le débat politique communautaire, à la politique sociale et à ses interactions avec la politique économique et celle de l'emploi ». Pour les Quinze, la politique sociale - emploi et protection sociale - est donc inséparable de la politique économique. Elle doit être renforcée, selon la Commission, « en tant que facteur productif ».

Toutefois, son orientation demeure ambiguë. L'ambiguïté vient de ce que l'Union prétend à la fois défendre et moderniser le « modèle européen » de société. Défendre le modèle européen, c'est s'assurer de la qualité et de la quantité de l'emploi disponible, c'est veiller au maintien des retraites à un haut niveau, c'est faire en sorte que les systèmes de santé fonctionnent bien, c'est lutter contre l'exclusion et la pauvreté.

Sur tous ces sujets, la Commission, sans intervenir dans la politique propre aux Etats-membres, a fixé des objectifs et elle mesure, à intervalles réguliers, l'état d'avancement de chacun des pays de l'Union. C'est ce qu'elle appelle la

« méthode ouverte de coordination ». Moins contraignante que les directives, cette approche peut aider, pense-t-on, à vaincre certaines résistances.

Si nul ne demande que les politiques sociales entrent dans les compétences communautaires, beaucoup considèrent, en effet, que leur coordination est la meilleure façon de rééquilibrer la politique européenne. Mais en même temps les Quinze veulent les moderniser afin de répondre, disent-ils, aux transformations de la société. Pour les adversaires d'une Europe néolibérale, c'est la preuve que celle-ci ne songe qu'à porter atteinte aux droits des travailleurs.

Il appartiendra à la présidence grecque de dissiper ces inquiétudes. Sur l'emploi, elle se dit résolue à trouver le bon équilibre entre la sécurité et la flexibilité. Sur la protection sociale, elle explique que les Etats européens doivent demeurer fidèles à leur mission d'Etats-providence, mais qu'il leur faut éviter de mettre en danger les finances publiques. La voie est étroite entre ces exigences opposées.

Thomas Ferenczi